

COMMUNE DE FLETRE – Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2020
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2020

Présents : Masquelier Philippe, De Ciechi Paul, Brioul Bénédicte, Barloy Alexandre, Delattre Aurélie, Vanmerris Benoit, Delvoye Jennifer, Mazepa Martial, Dekiouk Salim, Verbeke Sébastien, Vanhaecke Matthieu, Meunier Alexandre, Unvoas Marie, Dubois Laurent, Wallaert Séverine.

Absent excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Unvoas Marie

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès- verbal de la dernière réunion ne fait l’objet d’aucune remarque.

II- PROPOSITIONS POUR LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS

Vu l’article 1650 et 1650 a du Code général des impôts,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal,

Afin de permettre à la Direction des Services Fiscaux de désigner les membres de la Commission des Impôts, le Conseil Municipal fait les propositions suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Lesage Daniel, 520 Rue Nationale -FLETRE	Madame Wicart Eveline, 2465 Route du Mont des Cats -FLETRE
Madame Ricour Marie-Thérèse 1681 route de Strazeele -FLETRE	Monsieur Cousin Bruno 72 Rue de Strazeele - FLETRE
Monsieur Lauwerie Pierre 176 rue Nationale- FLETRE	Monsieur Brioul Jean-Paul 83 Rue des Tilleuls -FLETRE
Monsieur Dubruque Louis 111 rue du Calvaire -FLETRE	Monsieur Brassart Mickael 113 Rue des Tilleuls -FLETRE
Monsieur Marcant Benoit 187 route de Saint Omer -OXELAERE	Monsieur De Ciechi Paul 161 impasse du Mont des Cats -FLETRE
Monsieur Berthe Germain 256 Rue des Aubépines -FLETRE	Monsieur Fontaine Hervé 497 rue Nationale - FLETRE

III- DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D’AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A L’ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE

Considérant qu’il est nécessaire de renforcer les services d’animation pour les périodes des vacances scolaires pour l’organisation des ALSH ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 5 emplois à temps complet dans le grade d'agent d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de animateur de centre de loisirs;

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

IV- DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

V- AIDE A LA SECURISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION

Monsieur Le Maire expose le projet de l'aménagement d'un ilot central, rue nationale, pour sécuriser le centre bourg,

La Commune pourrait prétendre à une aide financière pour la réalisation de ce projet au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

ACCEPTTE le projet présenté

SOLLICITE l'inscription de ces travaux au programme subventionnable de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération, et toute éventuelle autre subvention.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer les pièces nécessaires, pour l'inscription de ces travaux subventionnable auprès de l'Etat.

VI -WIFI ECOLE DANIEL BALAVOINE

Monsieur Le Maire expose le projet de l'installation du WIFI à l'Ecole Daniel Balavoine, Le conseil Municipal, après avoir délibéré

ACCEPTTE, le devis de la société DB-Cam à Meteren pour l'alimentation électrique, les passages de câbles et la liaison entre les deux bâtiments pour un montant de 3 900€ H.T.

Et de la société SALON à Longuenesse pour l'installation des bornes, réseau WIFI pour un montant de 889.94 € H.T.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier

VII- CONTRAT ASSURANCES

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que les contrats d'assurances SMACL, Lot 1 : assurances multirisques et lot 2 Assurances des véhicules à moteur et risques annexes prennent fin au 1^{er} janvier 2021.

Il présente les tarifs proposés pour le renouvellement de ces contrats pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTTE

Pour le LOT 1 : Assurances Multirisques, la proposition de la société GROUPAMA pour un montant de 4556.78€ TTC annuel

Pour le LOT 2: Assurances des véhicules à moteur et risques annexes, la proposition de la société SMACL pour un montant de 708.18 € TTC annuel.

VIII- HONORARIAT

Monsieur Le Maire, propose à l'assemblée le titre d'honorariat pour Madame Ricour Marie-Thérèse, ayant exercé des fonctions municipales (Adjoint et Maire) pendant plus de 18 ans,

Cette demande doit se faire auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Décide d'accepter, la proposition de Monsieur Le Maire, concernant l'honorariat de Madame Ricour Marie-Thérèse,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour ce titre d'honorariat.

IX- DIVERS

-Le contrôle des travaux d'assainissement de la salle des fêtes a été effectué et validé par Noréade.

-Les travaux caméras vidéoprotection sont en cours.

-Informations sur les décisions communales

-Discussion autour de la sécurité du village

P. MASQUELIER	P. DE CIECHI	B. BRIOUL	A. BARLOY	A. DELATTRE
B. VANMERRIS	J. DELVOYE	M. MAZEPA	S. DEKIOUK	S. VERBEKE
M. VANHAECKE	A. MEUNIER	M. UNVOAS	L. DUBOIS	S. WALLAERT

